

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 18.10.22

Membres présents :

Représentants de parents d'élèves :

Mme ALLAIN Laëtitia
 Mme BRANLANT Christine
 Mme HUMBERT Béatrice
 Mme LE COQUIL-BENYAHIA Carole
 Mme MARTEAU Marina
 Mme NÉVOT Aurélie
 Mme BELLANGER Elise

Représentants de l'éducation Nationale

En attente de nomination

Représentants des municipalités :

M. DALLET, délégué aux affaires
 scolaires de la Mairie de Fréhel en charge des
 affaires scolaires

Enseignantes :

Mme BRESSON Isabelle
 Mme ROUY Réjane
 Mme LEOST Aurélie

Absents excusés : Mme COUPANNEC, Inspectrice de l'Education Nationale,
 Mme MOISAN, Maire de Fréhel
 Mme BERTHO-AMIOT Nolwenn (représentante de parents d'élèves)
 Mme BILLON Emmanuelle, Mme GESTIN Isabelle (enseignantes)

Ordre du jour :

1. Organisation pédagogique
2. Règlement intérieur
3. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
4. Nouveaux plans nationaux
5. Remerciements pour les travaux et achats
6. Les projets pédagogiques
7. Questions diverses

Préambule : les rôles du conseil d'école : le conseil donne des avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toute question intéressant la vie de l'école.

1) Organisation pédagogique :

PS1/PS2/MS : $5+10+9 = 24$ (→ d'autres TPS en attente.)

GS/CP : $8+11 = 19$

CE1-CE2: $11+9 = 20$

CM1/CM2 : $12+8 = 20$

→ 83 enfants scolarisés en ce début d'année scolaire.

La répartition :

- La classe de PS-MS est prise en charge par Mme ROUY
- La classe de GS/CP est prise en charge par Mme LEOST et Mme BILLON (lejeudi).

Un décloisonnement est opéré pour les après-midis : Mme ROUY accueille les GS pendant la sieste des élèves de la classe maternelle. Ainsi, le groupe des GS et celui des CP bénéficient d'un temps privilégié en petit effectif pour favoriser les apprentissages fondamentaux.

- La classe de CE1-CE2 est prise en charge par Mme GESTIN.
- La classe de CM1-CM2 est prise en charge par Mme BRESSON.

Un décloisonnement est opéré deux demi-journées par semaine entre les classes des CE et CM.

Organisation des rythmes scolaires :

L'école de Fréhel accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30
Voici l'emploi du temps :

Fréhel	9h00	12h15	12h15	13h45	13h45	16h30
LUNDI	Enseignement		Pause méridienne	Enseignement		
MARDI	Enseignement			Enseignement		
MERCREDI						
JEUDI	Enseignement			Enseignement		
VENDREDI	Enseignement			Enseignement		

2) Règlement intérieur :

Le règlement est relu et discuté point par point.

Depuis la rentrée 2019, selon la loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 l'instruction est obligatoire à l'âge de 3 ans (présence obligatoire dès la rentrée de l'année des 3 ans).

Nous insistons à nouveau sur les points suivants : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable, **en bonne santé** et montrer la **plus grande correction à l'égard des autres élèves et de tout personnel de l'établissement** (utiliser un vocabulaire approprié au vivre ensemble).

Concernant le contexte sanitaire, nous gardons les modalités d'accueil de l'an passé : Les élèves, à partir de la GS sont accueillis dans la cour de l'école. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour conduire leur enfant dans la classe.**

La sortie des élèves se fait au portail de l'école, sous la responsabilité des enseignantes. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour venir chercher leur enfant dans la classe.**

Après vote favorable du conseil, ces modalités d'accueil deviennent pérennes à partir de ce jour.

Dans le cadre du plan Vigipirate, les horaires doivent impérativement être respectés. Vu la configuration de notre école, ouvrir aux retardataires occasionne un dérangement préjudiciable à tous. Le règlement revu sera affiché à l'entrée de l'école, restera valable jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2023-2024 et sera immédiatement applicable.

Vote du nouveau règlement : adopté à l'unanimité.

Petit rappel concernant le protocole sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 :

- Si votre enfant présente de la température, un test est fortement conseillé avant le retour à l'école.
- respect de la distanciation sociale.
- Prévoir un masque dans le cartable si l'enfant est enrhumé ou tousse.

Si un élève est suspecté d'avoir contracté la COVID, l'éviction scolaire est appliquée pour une durée de 7 jours, sauf si un test revient négatif avant les 7 jours.

3) Présentation du PPMS

Dans le cadre de la sécurité des enfants, nous allons procéder dans l'année à plusieurs types d'exercices :

- Les exercices d'évacuation-incendie traditionnels.
- Les exercices liés aux dangers venant de l'extérieur. Ces exercices s'intègrent dans un plan : le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Le PPMS est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas de :

- Risque majeur (comme une tempête, inondation, nuage toxique...). Tout ceci se traduit par un confinement des enfants dans un lieu sécurisé, au sein de l'école. D'ordinaire, le confinement s'effectue dans la salle de sieste et garderie. Les élèves de toutes les classes sont réunis dans un même lieu.
- D'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site : ces exercices se traduisent par un confinement et une protection des enfants. Dans ce second cas, deux types de scénarii se présentent à nous :

1) Si le danger provenait de l'environnement proche de l'école : Les enfants sont alors confinés (après perception de l'alarme sonore PPMS) dans la pièce dédiée au confinement risque majeur : se cacher et faire le silence. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées, et les élèves sont tous confinés au même endroit.

2) Si l'intrusion était directement dans l'école, l'alarme visuelle est déclenchée via le boîtier que chaque adulte possède (n'importe quel adulte peut déclencher cette alarme). **Le but de cette alerte est de se soustraire à la visibilité du danger.** Deux cas de figure se présentent après observation :

- **La menace n'est pas directement visible.** Les enfants sont invités à se cacher et faire le silence dans la classe. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées. Ceci afin de ne pas s'exposer à la menace.
- **La menace est visible :** l'adulte détermine si la fuite est possible. Dans le cas contraire, les enfants sont confinés dans la classe. L'exercice de ce scénario est en cours de réflexion, afin que les enfants puissent l'assimiler dans les meilleures conditions possibles.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective. Il sera réajusté en fonction des exercices. (« Travailler le scénario fuite » ; pour le moment on privilégie « on se cache »).

En cas de coupure de courant, un système de relais est prévu pour le PPMS confinement ; la télécommande est autonome.

Nous rappelons que le signal émis via le boîtier est conjointement envoyé aux services de sécurité et aux élus.

Les couleurs du boîtier :

- Rouge : intrusion
- Jaune : incident interne
- Vert : Ouverture du portail

4) Nouveaux plans nationaux :

✚ 30 minutes d'activités physiques quotidiennes :

Le ministère de l'Éducation Nationale insiste, en ce début d'année scolaire, sur la lutte contre la sédentarisation des enfants. Ainsi, comme vous avez pu être informés par voie de presse, les enfants sont invités à « bouger » pendant 30 minutes par jour (en dehors des temps d'éducation physique à l'école : temps d'enseignement et d'apprentissage). Ces 30 minutes peuvent concerner des temps de « pauses actives » en classe, les temps de récréation, les temps périscolaires, les temps de déplacement, les temps de réveils musculaires...

✚ Le programme PHARE :

Plan de lutte contre le **HAR**cèlement à l'École.

Ce programme se concrétise sur le terrain par un protocole mis en place lorsqu'une situation se révèle. L'équipe enseignante pourra faire appel aux personnes ressources qui pourront intervenir dans l'école pour voir les différents protagonistes dans le but de créer un groupe de préoccupations partagées pour aider un enfant dans un souci de bien-être à l'école.



5) Remerciements pour les travaux et achats :

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux effectués :

- La barrière du jardin a été enlevée : ça demande une gestion différente de l'accès au jardin et une surveillance accrue surtout envers les petits (chute du mur, arrachage des plantes, ingestion...) D'ailleurs certains bacs en ont fait les frais. Pour la sécurité des tous, la consolidation des bacs semble indispensable, ainsi que le retrait du lierre et des ronces éventuelles.
- Achat et installation de quatre nouveaux ordinateurs pour la classe des GS-CP. Un grand merci pour la réactivité des services de la mairie. En effet, l'ancien équipement datait de presque 2 décennies.
- Le bac à sable a été nettoyé, désherbé. Le sable a été réapprovisionné, malgré cela il y persiste un « creux » à la sortie du toboggan ce qui génère une hauteur conséquente à

l'arrivée et quelque peu dangereuse pour les petits (ce « creux » lié au matériel de remblais : sable en mouvement).

- Achat et montage d'une petite cuisine et établi pour la classe des maternelles à la rentrée 2022.
- Le revêtement du préau a été refait + nouvelle marelle peinte.
- Demande de parcs à vélos (remontée de parents) : plusieurs enfants de la classe des CM viennent à vélo : le parc doit être installé à la livraison de la salle des fêtes.
- Salle arts visuels : l'évier est adapté pour les enfants, mais ce n'est pas ce qui avait été demandé à l'initial (les enfants vont se laver les mains dans les sanitaires) : Nous souhaitons un évier à hauteur d'adulte pour le lavage des instruments. Des petits égouttoirs avaient été achetés pour les pinceaux. Mais nous rencontrons des difficultés pour faire égoutter les pots, barquettes... Serait-il possible de mettre des grilles (en plan de travail) pour favoriser l'égouttage ?

L'équipe enseignante se réjouit des très bons rapports entretenus avec les membres de la municipalité qui répondent toujours favorablement, autant que faire se peut. Cette relation positive permet un réel travail en collaboration.

6) Les projets :

- Les élèves de CM1-CM2 ont participé au projet voile, lissé sur 6 séances (3 journées entières), pour un montant total 1950,00€ (5 séances sont financées par la municipalité de Fréhel, à hauteur de 1625,00€ et la 6^{ème} séance est financée par l'amicale laïque à hauteur de 325,00€ ; les transports sont financés par DINAN Agglomération (environ 300,00€ pour 3 trajets aller-retour).
- Les élèves de CM1-CM2 vont participer au cross du collège d'Erquy le 21 octobre pour amorcer la liaison CM2/6^{ème}.
- Toute l'école va participer au Festival du théâtre pour Rire de Matignon le 17 novembre à 14h00.
- Les CM participent au festival de la BD avec exposition des différents travaux sur le Manga.
- Les CM vont travailler avec l'association des anciens combattants sur différentes actions dont la commémoration du 11 novembre.
- Cinécole : Toute l'école s'est inscrite à trois séances au cinéma d'Erquy . Chaque classe ira voir trois films. La dépense pour cette activité est d'environ 700 € (entrées) + environ 900,00 (transports), soit un total de 1600,00€ entièrement financée par l'Amicale laïque.
- L'animateur sportif de DINAN Agglomération va animer 2 séquences sportives avec les classes de CE et CM : Athlétisme/Basket (CE) et Athlétisme/Tchoukball (CM).
- Les classes aimeraient participer à différentes rencontres sportives en fonction des propositions et places disponibles.
- Quatre séances seront vécues en partenariat avec le Syndicat Mixte pour les classes des GS-CP et CE1-CE2. Les séances et déplacements sont financés par l'Amicale Laïque.

Un projet pédagogique sur la notion de paysage : pour s'interroger et comprendre les paysages et leurs évolutions. Une séance sera consacrée à l'action par la participation à un chantier nature en lien avec les services des agglomérations Lamballe Terre & Mer et Dinan.

La classe des maternelles travaillera sur les petites bêtes

- Le projet littérature en partenariat avec la bibliothèque de Fréhel : en attente d'un responsable de la cyber commune.
- Spectacle des Trois chardons le 16 janvier : conte théâtralisé.
- Le projet-Chorale d'école se perpétue, avec un spectacle le 3 Février (salle des fêtes de Fréhel) : à confirmer.
- La classe des GS-CP (à partir du 7 Avril, pour 10 séances) vont concrétiser un projet musique en collaboration avec l'intervenante de l'APMI (Atelier des pratiques musicales intercommunal). Le projet s'articule autour des émotions(les vendredis de 11h30 à 12h15)
- Venue d'un intervenant du spectacle le 3 Avril pour les classes jusqu'au CP sur le thème « les déchets » (conté par Bruno MAREC), pour les CE-CM : thème du squelette et muscles (budget 450€, financé par l'Amicale laïque).
- Piscine scolaire pour les GS-CP-CE : La séquence d'apprentissage se fera tous les mardis et vendredis.
CE1-CE2 : de 15h00 à 15h45, à partir du 4 Avril jusqu'au 2 Juin : 13 séances.
GS-CP: de 14h30 à 15h15, à partir du 5 Juin jusqu'au 7 Juillet : 10 séances.
- Le projet classe-montagne va être rédigé pour l'hiver 2023 : Saint Lary Soulan.

7) Points divers :

- Un exercice sécurité - incendie a été réalisé le jeudi 13 octobre(en présence du policier municipal et de l'adjoint aux affaires scolaires). D'autres exercices sécurités (incendie, PPMS en cas d'accident majeur et intrusions) sont programmés sur toute l'année.
- A la demande des parents : y-aurait-il une volonté de la mairie de mettre en place de l'aide aux devoirs ?
- Les parents mettent en avant les nombreux retours positifs concernant l'amélioration de la cantine scolaire et de l'équilibre des repas.

Remerciement :

Un remerciement est adressé à toutes les personnes ayant participé au conseil d'école qui s'achève à 20h50.

Rédaction et relecture : Mme LÉOST, Mme BRESSON Isabelle



PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son école. L'école est perçue pour certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme PHARe est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. PHARe est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES PHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, *Safer Internet Day*.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES PHARe1

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARe.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, *Safer Internet Day*.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCÈLEMENT